

centaires devaient rendre aveu de foi et hommage au manoir, payer annuellement leurs rentes, et se joindre, au Seigneur pour la défense du territoire. (14).

“ Le vassal, dit Larousse, tête nue, les mains dans celles du Suzerain, se reconnaissait l'homme de celui-ci; le Suzerain le relevait, l'embrassait sur la bouche, et déclarait le recevoir et prendre à homme ”.

Ce cérémonial était observé par les seigneurs, quand ils se rendaient chaque année aux châteaux des gouverneurs, représentants de Sa Majesté royale, à Québec ou à Montréal.

Il sera plus facile de comprendre la valeur de la noblesse terrienne en rappelant un fait historique.

Dès 1598, dix ans même avant la fondation de Québec Henri IV, donnait au Marquis de la Roche le pouvoir “ de faire baux des terres de la Nouvelle-France aux gentils-hommes, en fiefs, châtellanies, comtés, vicomtés, et baronies, à la charge de tuition et défense du pays, et à telles redevances annuelles, dont il jugerait à propos de les charger, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années. ” (15).

Plus tard, en 1627, le cardinal Richelieu, premier ministre de Louis XIII comprit que le plan d'Henri IV d'accorder les pouvoirs sus-mentionnés ne devaient pas confiner à un seul personnage et qu'il valait mieux, pour assurer les succès d'une bonne colonisation former une

---

(14) Ferland: *Mémoires*.

(15) Garneau, I, 171.